

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 7 novembre 2011 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2012 pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels

NOR : SCSA1130832A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,
Vu l'article D. 312-116 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 1976 modifié relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels, et notamment son article 7 ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 portant ouverture au titre de l'année 2012 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels est composé ainsi qu'il suit :

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion et de la citoyenneté, représentant la directrice générale de la cohésion sociale.

Membres titulaires

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique, représentant la directrice générale de la cohésion sociale.

M. Patrick COURBIER, inspecteur de l'enseignement technique de l'éducation nationale (75-Paris).

Mme Corinne LEOWSKI, ophtalmologiste, Institut national des jeunes aveugles (75-Paris).

Mme Élisabeth BINCAZ, directrice déléguée du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (CNFEDS).

M. Jean-Yves FAURE, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75-Paris).

Mme Solène JUVIN, enseignante, institut Les Hauts Thébaudières (44-Vertou).

Mme Nathalie QUESNOT, enseignante, centre FORJA (75-Paris).

Personnes qualifiées

Mme Catherine BIND, enseignante, centre d'éducation pour déficients visuels (54-Nancy).

M. Jean-Marie CIERCO, secrétaire général de l'AVH (75-Paris).

M. Patrick COLIN, psychologue, institut Michel-Fandre (51-Reims).

M. Jean-Pierre DUROZARD, inspecteur de l'éducation nationale (71-Mâcon).

Mme Marie-Christine FARRE, directrice pédagogique, institut des jeunes aveugles (31-Toulouse).

Mme Catherine FEIGNEZ, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75-Paris).

Mme Marie-Luce GARAPON, chef de service pédagogique, institut Les Charmettes (03-Yzeure).

Mme Agnès GUIBORA, chef de service, centre d'éducation pour déficients visuels (54-Nancy).

Mme Frédérique GUMERY, chef de service pédagogique, CRDV (63-Clermont-Ferrand).

M. Stéphane HAGUES, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75-Paris).

M. Éric KUENZI, responsable du SAFEP-SAAAIS CREESDEV (25-Besançon).

M. Boris NONNENMACHER, enseignant, SAAAIS/SAFEP – PEP 83 (83-Les-Arcs-sur-Argens).

M. Éric OBYN, enseignant, centre FORJA (75-Paris).

Mme Catherine PLANK, conseillère d'aide à la scolarisation (93-Montreuil).
Mme Fabienne ROUSSEY-SCHULTZ, chef de service pédagogique, centre Louis-Braille (67-Strasbourg).

Membres suppléants

Mme Isabelle ECLANCHER, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75-Paris).
Mme Marie-Christine GONNET, chef de service pédagogique, institut des jeunes aveugles (59-Lille).
Mme Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, IME Jean-Paul (91-Évry).
M. David BOURGEOIS, chef de service des unités d'enseignements, CSES Alfred-Peyrelongue (33-Ambarès-et-Lagrave).

Article 2

La directrice générale de l'action sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 novembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE